

La révision de la Norme biologique canadienne

Les discussions se poursuivent avec le gouvernement pour établir les mécanismes de financement du maintien de la NBC



Paddy Doherty, co-président de la Table ronde sur la chaîne de valeur des produits biologiques, Nicole Boudreau, FBC, Tia Loftsgard, COTA, Lawrence MacAulay, Ministre d'AAC, Lloyd Longfield, député de Guelph, Ashley Sy Hilaire, COG

Le 26 janvier dernier, le Ministre Lawrence MacAulay a annoncé que 'le gouvernement du Canada fournira à l'Office des normes générales du Canada (ONGC) les fonds nécessaires pour couvrir les coûts liés à l'examen des Normes canadiennes sur l'agriculture biologique de 2020.'

Une partie du soutien gouvernemental annoncé sera versé directement à [l'Office des normes générales du Canada \(ONGC\)](#), une agence fédérale qui possède actuellement près de 350 normes liées à des domaines d'activités très variés, allant du transport des matières dangereuses aux textiles, en incluant les formulaires gouvernementaux, les vêtements de protection, ou encore les carburants de transport, et, aussi, l'agriculture biologique.

L'ONGC administre le processus de révision des normes qu'elle possède en créant des comités techniques composés de membres de l'industrie qui seront en mesure d'évaluer et moderniser les normes qui les encadrent et auxquelles ils doivent se conformer. Le contenu de chaque norme est donc déterminé par les industries concernées qui, en retour, paient l'ONGC pour la supervision des travaux de révision de leurs normes; l'ONGC demeure cependant propriétaire des normes qu'elle maintient et révisé.

AAC s'engage donc à couvrir les frais de l'ONGC qui seront encourus pour la prochaine révision de la Norme biologique nationale. Cependant, les travaux de révision incluent bien davantage que les frais de l'ONGC.

Pour assurer la transparence et le maintien du consensus, tout processus de révision doit d'abord établir une vaste consultation auprès de l'industrie pour entendre les demandes de l'industrie et préparer les recommandations que le Comité de l'ONGC entendra.

Nous poursuivons les discussions avec le gouvernement du Canada pour déterminer les mécanismes du financement de ces consultations.

En effet, l'ONGC exige que l'industrie soit notifiée, et invitée à soumettre les demandes de modifications qui clarifieront ou moderniseront la NBC. Une fois compilées, les demandes de l'industrie doivent être examinées par des groupes de travail qui formuleront les recommandations que le Comité de l'ONGC analysera. Or, cette vaste consultation, la mise en place et la coordination des groupes de travail et la préparation des recommandations positives ou négatives émises par les groupes de travail constituent en soi une étape cruciale qui engendre des coûts importants.

La FBC, COG et COTA sont en discussion avec AAC pour tenter de trouver une solution au financement des travaux de ces consultations préliminaires. Les discussions se poursuivent avec, comme toile de fond, le généreux soutien que les juridictions concurrentes, les États-Unis et l'Union européenne, fournissent à leurs secteurs biologiques respectifs. En effet, ces juridictions financent l'ensemble des travaux de révision de leurs normes respectives, en incluant tous les processus, de la consultation de l'industrie à la publication de leurs normes révisées.

Un sondage de la FBC –un appel à tous! Comment prévenir la contamination par les OGM?

La Norme biologique canadienne (NBC) émet des directives pour prévenir la contamination des cultures par les OGM (clauses 4.4.4 et 5.2.2 d); elle oblige les producteurs à établir des plans de prévention afin de minimiser la contamination des cultures biologiques.



**Mais quelles sont les bonnes mesures à mettre en place?
Comment donc prévenir la contamination?
Comment la Norme biologique devrait-elle encadrer cet enjeu?**

La FBC désire connaître les mesures que vous appliquez pour prévenir la contamination de vos cultures, et connaître l'efficacité de ces mesures.

Les données récoltées sont strictement confidentielles et serviront à mieux soutenir les producteurs concernés et à prévoir comment la NBC pourrait mieux encadrer cet enjeu.

[Cliquez ici](#) pour participer au sondage.

Date butoir: le 5 mars 2018

Un grand merci pour votre coopération! Un rapport sera disponible en mars prochain.



L'Australie aime les poules **ACCC publie un guide sur la norme relative aux œufs de poules élevées en liberté**

La Australian Competition & Consumer Commission (ACCC) a publié un guide pour les producteurs d'œufs concernant l'application de la nouvelle Norme nationale d'information sur les œufs des poules en liberté, qui sera mise en force le 26 avril 2018.

Suivant cette nouvelle norme, les producteurs d'œufs ne pourront pas utiliser le libellé 'en liberté' sur les boîtes à œufs à moins que les œufs aient été pondus par des pondeuses qui :

- ont un accès significatif et régulier à un parcours extérieur sous la lumière du jour au cours du cycle de ponte;
- peuvent marcher et picorer sur le parcours extérieur;
- bénéficient d'une densité de chargement de 10,000 pondeuses ou moins par hectare, la densité de chargement à l'extérieur devant être affichée en évidence sur l'emballage ou l'affichage publicitaire.

“Les consommateurs acceptent de payer une prime pour les œufs de poules en liberté, mais les poules doivent avoir un accès régulier à un parcours extérieur. À partir du 26 avril, ‘en liberté’ ne pourra être utilisé que par les producteurs qui se conforment à la norme pour que les consommateurs se fient aux produits qu’ils achètent », commente Rod Sims, le Président d’ACCC. [Cliquez ici](#) pour davantage d’information (en anglais seulement).

Souhaitons que cette initiative inspire les producteurs et consommateurs canadiens.

La norme révisée sur l’aquaculture biologique est publiée

Demeurant une norme volontaire jusqu’à ce que la Loi sur la salubrité des aliments au Canada soit mise en force, la Norme nationale du Canada - CAN/CGSB-32.312-2018, *Systèmes de production biologique – Aquaculture – Principes généraux, normes de gestion et listes des substances permises* – révisée a été publiée et peut être consultée sans frais en cliquant sur le lien suivant

http://publications.gc.ca/collections/collection_2018/ongc-cgsb/P29-32-312-2018-fra.pdf



www.organicfederation.ca
www.federationbiologique.ca

